



Arrêté

A_ST-2025-312

**DEMONTAGE DE LA GRANDE ROUE
DU 27 AU 30 AOUT 2025**

BOULEVARD DE L'OCEAN

La Maire de la commune de Saint-Brevin-les-Pins,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU l'arrêté de délégation n°2023-402 du 12 juin 2023 portant délégation de signature,
CONSIDÉRANT que le démontage de la grande roue sera réalisé par la société JVL EVENT et rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, entre le 27/08/2025 et le 30/08/2025, BOULEVARD DE L'OCEAN,

ARRETE

Article 1

A compter du mercredi 27 août à 07h00 et jusqu'au samedi 30 août 2025 à 20h00, les prescriptions suivantes s'appliquent BOULEVARD DE L'OCEAN entre l'allée de la Plage et l'allée de l'Aisne, côtés paire et impaire :

- Le stationnement et la circulation des véhicules sont est interdite

Article 2

Les accès aux véhicules des services publics, notamment les véhicules de secours devront être garantis.

Article 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques.

Article 4

La Directrice Générale des Services, le Directeur Général Adjoint Services Techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, et tous les agents habilités de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Brevin-les-Pins, le 31/07/2025

**Pour la Maire
Le Directeur Général Adjoint
des Services Techniques
Thierry TEXIER**

